Image not found or type unknown

construction immeuble à coté de pavillons

Par **guiguinbd**, le **16/03/2011** à **10:53**

un promoteur a acheté le pavillon de mon voisin et doit y construire un immeuble d'environ 15m de haut
quelles sont les règles qu'il doit respecter
(fenetres,distance,murs de separation etc.....)
et quels sont mes droits ?
MERCI

Par **youris**, le **16/03/2011** à **14:47**

bjr,
le promoteur a obtenu un permis de construire donc en principe les règles d'urbanisme sont respectées.
consultez le service d'urbanisme de votre commune pour obtenir des renseignements.
vous pouvez contester le permis de construire en faisant un recours.
sinon judiciairement prouver que cette construction vous cause un préjudice assimilé à un trouble anormal de voisinage mais si vous êtes en zone urbaine la partie n'est pas gagnée.
tous les jours des immeubles remplacent des maisons.
un jour vos héritiers seront peut être heureux de vendre votre maison à un promoteur pour y édifier un immeuble.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés